



**Commission en matière de besoins éducatifs particuliers  
Protocole de décision**

<b>Prénom et nom de l'étudiant·e :</b>	
Filière :	
Date d'entrée en formation	
Fin prévue de la formation :	
Certificat médical	

<b>Description de la situation :</b>
--------------------------------------

<input type="checkbox"/> <b>La situation ne nécessite pas de convoquer la Commission</b>
--

<input type="checkbox"/> <b>La situation nécessite de convoquer la Commission</b>	
Date de la séance	
Lieu de la séance	
Assistent à la séance :	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Responsable HES-SO Master <input type="checkbox"/>

**Décision**

Vu : la demande de besoins éducatifs particuliers formulée par *Prénom Nom*, le certificat médical fourni et, cas échéant, la séance susmentionnée,

Attendu : qu'une mesure spéciale :                       Se justifie                       Ne se justifie pas

**Il est décidé que :**  
La demande en besoins spéciaux est                       Admise                       Refusée  
Les aménagements spéciaux sont                       Les suivants :                       Néant

Par sa signature, l'étudiant·e dont la demande en besoins éducatifs particuliers est admise s'engage à communiquer au ou à la responsable de filière ou à la Commission si cette dernière a statué tout changement de son état de santé qui pourrait modifier la présente décision.

Dates et signatures : Lausanne,

Etudiant·e

Responsable de filière

Responsable HES-SO Master

*Voie de réclamation : la présente décision peut faire l'objet d'une réclamation dans les 20 jours qui suivent sa notification, auprès de l'autorité de décision HES-SO Master, sise à l'Avenue de Provence 6, 1007 Lausanne. La réclamation doit être formulée par écrit, en français et être sommairement motivée*

